

Département du Doubs

Canton de Saint - Vit



Mairie de JALLERANGE

### ***Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022 à 20h30***

Membres en exercice : 11

Présents : 10    Votants : 10

Date de la convocation : 18/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilles PINASSAUD, Maire.

Etaient présents : : Aurélien BRESSON, Thierry COULON, Corinne DEVILLERS, Emilie GAIFFE-JACOT, Lionel GUILLEMOT, Florence MARESCHAL, Vincent PALMERO, Laurent PINARD, Gilles PINASSAUD, Antoinette ZENDRINI-BOUMEN

Etait excusée : Camille TOURET

Secrétaire de séance : Thierry COULON

#### **Demande de subvention pour restauration de certains vitraux de l'Eglise communale**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une estimation a été faite pour la restauration de certains vitraux de l'Eglise communale endommagés.

Pour cela il convient de restaurer, de façonner et poser un regingot en plomb pour une ventilation permanente et la récupération des eaux pluviales et de condensation sur certains vitraux.

Une subvention de l'Etat peut être sollicitée à hauteur de 30% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte l'opération et approuve le plan de financement
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat

Délibération adoptée à l'unanimité.

Une présentation du diagnostic sera faite à la commission patrimoine

#### **Demande de subvention pour la construction d'un local équipé d'un pressoir à fruits et d'un alambic**

Après étude et obtention du permis de construire, le conseil municipal valide le projet de construction d'un local équipé d'un pressoir à fruits et d'un alambic pour redonner à la fontaine son

aspect d'origine, créer un espace pédagogique et à disposition du public, destiné à la distillation et au pressage des fruits et créer du lien social. Le projet de citerne-réserve d'eau est abandonné. Deux entreprises ont été consultées pour établir un nouveau devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet et approuve le plan de financement
- autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, à hauteur de 30% du montant du projet

### **Traitement du dossier de subvention « Plan de relance-voies communales »**

Dans le cadre du plan de relance « voies communales », la commune peut prétendre à des subventions à hauteur de 80% à condition qu'il s'agisse de desserte de la forêt. La commune souhaite inscrire dans ce dispositif la réfection de la voie communale n° 03 dite des Grandes Rues, fortement dégradée. L'ONF a fait parvenir un devis pour le montage et le suivi de ce dossier de subvention pour 1600 € HT soit 1920 € TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le devis ONF de 1920,00 € TTC.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Restauration des vitraux de l'Eglise**

Le Maire présente un devis pour la restauration des vitraux de l'Eglise après présentation du relevé diagnostique établi par Philippe TATRE, Meilleur Ouvrier de France.

Il précise que l'architecte des bâtiments de France a été consulté et s'est rendu sur place lors d'une réunion au village.

La commission patrimoine va se réunir très prochainement et invitera l'association JALLERANGE PATRIMOINE à y participer.

Le diocèse de BESANCON va également être informé de ces réparations.

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent le devis pour 4002.40 € TTC.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Travaux sylvicoles 2022**

Laurent PINARD, 1<sup>er</sup> adjoint présente le devis de travaux sylvicoles ONF prévus pour 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le devis pour 6226.91 € TTC.  
Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Modification des statuts de la CCVM**

Suite à la demande de retrait de la délibération de la CCVM par la Préfecture sur la modification des statuts, il convient d'annuler celle prise par la commune et de refaire le vote. Les conseillers valident le retrait de la délibération n° 41-2022 et votent à l'unanimité la compétence complémentaire suivante : « Construction et aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- **REHABILITATION DE LA CURE** : Après l'étude du CAUE, un audit énergétique a été établi en collaboration avec le SYDED par le cabinet H3C. le résultat de cet audit a été présenté aux conseillers. Il fait état d'aides possible par le SYDED.  
Une consultation auprès d'architectes a été engagée afin d'obtenir des devis de Maîtrise d'œuvre.
  
- **CHEMIN DES VERGERS**: un devis de l'entreprise Colas pour la mise en place d'enrobés ou de bicouche sur cette voie a été présenté avec plusieurs options.  
Du fait que tous les travaux de réseaux ont été réalisés, les conseillers sont favorables à la réfection du chemin en enrobé. Ils souhaitent qu'un devis complémentaire incluant la totalité du chemin soit demandé.
  
- **TERRAINS GUIGNAUD**: Le conseil municipal prend connaissance d'une demande d'achat d'une partie de ces terrains. Après débat les conseillers municipaux décident de ne pas donner une suite favorable à cette demande. La commune gardera l'entière propriété de ces terrains. Une étude est confiée au CAUE pour la construction sur ces parcelles de logements à destination de personnes à mobilité réduite.
  
- **CARTE IDENTITE ET PASSEPORT** : La mairie de MARNAY est désormais équipée pour réaliser votre carte d'identité et/ou votre passeport. Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous au 03 84 31 74 42 pendant les heures d'ouverture de la mairie de MARNAY
  - Les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
  - Les mercredis, jeudis et samedis de 9h à 12h.
  
- **DIVERS** :
  - **Elections** : l'inscription sur les listes électorales de la commune est possible jusqu'au 4 mars. 2022 est une année de refonte des listes électorales avec renumérotation des électeurs. De nouvelles cartes vous seront distribuées avant le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles.
  - **Le secrétariat de mairie sera fermé le vendredi 18/02/2022**
  - **L'association Détente et Loisirs vous invite à participer à la soirée costumée Joutereyses, Jourereys, le samedi 5 Mars au soir à la salle des fêtes**
  - **L'assemblée générale de l'association aura lieu le mercredi 2 Mars à 20h à la salle des fêtes**
  - Le site internet de la commune est en cours d'élaboration.
  - Le studio communal entièrement remis à neuf (cuisine équipée, cabine de douche etc...) devrait être disponible à la location à partir du 1<sup>er</sup> avril. Loyer 165 € hors charges.